



## COMMISSION DES JEUNES

### PROCÈS-VERBAL

### N°17

---

**Réunion du :** Lundi 12 Décembre 2022

**À :** 15H30

---

**Présidence :** M. BELLARD Christophe

---

**Présents :** M. BARONIAN, Jean-Claude, M. HERNANDEZ Jean-Claude,

---

**Excusé(s) :** M. DE MARCHI Arnaud

---

#### **MODALITÉS DE RECOURS**

Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; - soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ; Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel (Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT HEURES). L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus. Conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la FFF, seront imputés au club appelant dont la responsabilité et/ou celle d'un de ses licenciés est reconnue, même partiellement :

- Le remboursement des frais entraînés par la convocation des personnes, officielles ou non, dont l'audition est Jugée utile,
- Les frais inhérents à la procédure d'appel.

## CHAMPIONNATS DES JEUNES

- ➡ Validation des résultats des journées de championnat en U15, U17 et en U19.
- ➡ Programmation des matchs du weekend end à venir.
  
- ➡ **CRITÉRIUM U15 À 8** : Les clubs désirant inscrire une équipe pour participer à la deuxième phase de ce critérium qui débutera le 21 janvier, ont la possibilité de le faire sur simple demande par courrier au secrétariat du District **avant le 6 janvier 2023**.
  
- ➡ **FIN DE LA PREMIÈRE PHASE DES CHAMPIONNATS U15 ET U17**

En application des règlements sportifs de nos championnats de jeunes, faute de disponibilité calendaire, les matchs suivants n'ayant aucune incidence sur l'organisation de la deuxième phase ne se joueront pas.

U15 D1 :

GJMD / ENT DAUPHIN FORCALQUIER  
SC VINON / ENT EASC  
GJMD / GAP FOOT 05

U15 D2 :

GJMD 2 / VEYNES SERRES

U17 D1 :

VIVO ORAISON / EP MANOSQUE

### RAPPEL DE LA PROCÉDURE

Toutes les demandes de changements pour les catégories jeunes (U15 à 19) doivent être faites exclusivement par **Footclubs 10 jours avant la rencontre**.

**Passé ce délai aucune demande ne sera prise en considération.**

Pensez à vérifier régulièrement où en sont vos demandes de modification dans Footclubs.

#### **RAPPELS :**

**1 – Durant toute la saison les rencontres des matchs ALLER seront inversées dans le cas de terrain impraticable ou indisponible.**

**2 – Toutes les dates disponibles y compris les vacances scolaires sont considérées comme journée de rattrapage.**



## RÉFÉRENTS DE LA COMMISSION

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions ou demandes concernant votre catégorie.

- **CATÉGORIE U19 : Christophe BELLARD – 06 58 67 04 23**
- **CATÉGORIE U17 : Jean-Claude BARONIAN – 06 87 46 68 96**
- **CATÉGORIE U15 : Jean-Claude HERNANDEZ – 06 37 83 18 12**

## COURRIER DES CLUBS ET ORGANISMES

## RETOUR DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

- ➡ Les dossiers suivants dont les textes sont consultables sur les PV de la CD ont été homologués par la Commission réunie ce jour.
  - Dossier n°29 du 11/10 concernant le match en U19 D1 opposant les équipes de VEYNES SERRES et de L'OBSC en date du 08/10
  - Dossier n°31 du 26/10 concernant le match en U15 D1 opposant les équipes de DAUPHIN FORCALQUIER et de SC VINON en date du 23/10
  - Dossier n°32 du 26/10 concernant le match en U15 D2 opposant les équipes de VIVO ORAISON 2 et de GAP FOOT 05 2 en date du 23/10
  - Dossier n°36 du 26/10 concernant le match en U15 D2 opposant les équipes de GJMD 2 et de GJDV 2 en date du 23/10
  - Dossier n°42 du 02/11 concernant le match en U17 D1 opposant les équipes de SC VINON et de ENT DAB 1 en date du 29/10
  - Dossier n°47 du 09/11 concernant le match en U15 D1 opposant les équipes de FC SISTERON 2 et de ENT DAB 2 en date du 06/11
  - Dossier n°52 du 16/11 concernant le match en U15 D2 opposant les équipes de AFCV et de EP MANOSQUE en date du 13/11

## RETOUR DE LA CSR

- ➡ Les dossiers suivants dont les textes sont consultables sur les PV de la CSR ont été homologués par la Commission réunie ce jour.



## INFORMATIONS TRANSMISES À LA CSR



### DISTRICT DES ALPES DE FOOTBALL SAISON 2022/2023

#### INCIDENTS DU WEEK END

CATÉGORIE	POULE	N° MATCH	JOURNÉE	MATCH	INCIDENT
U 15	D1	25029163	11	LARAGNE / VIVO ORAISON	SCORE DE LA RENCONTRE 5/0. FMI NON TRANSMISE
U19	COUPE		3	VEYNES / GAP	SCORE DE LA RENCONTRE 0/1. PAS DE FMI (ERREUR SUR LE SCORE) RAPPORT DE L'OFFICIEL À SUIVRE FEUILLE DE MATCH PAPIER REÇUE



## INFORMATIONS TRANSMISES À LA CDA



### DISTRICT DES ALPES DE FOOTBALL SAISON 2022/2023

**TABLEAU DES MODIFICATIONS DES CHAMPIONNATS DE JEUNES**

CATÉGORIE	POULE	N° MATCH	JOURNÉE	MATCH	PROGRAMMATION INITIALE	MODIFICATION	MOTIF
U15	D2	25050917	10	VIVO ORAISON / EP MANOSQUE	11-déc	MATCH LE 08/01	REPROGRAMMATION
U15	D2	25050918	10	ENT EASC 2 / ENT DAB 2	11-déc	MATCH LE 08/01	REPROGRAMMATION
U15	D2	25050919	10	GIMD 2 / AFCV	11-déc	MATCH LE 08/01	REPROGRAMMATION
U15	D2	25050921	10	GJDV 2 / GAP FOOT 05 2	11-déc	MATCH LE 08/01	REPROGRAMMATION
U15	D1	25029165	11	ENT DAB / GAP FOOT 05	11-déc	MATCH LE 18/12 À 11H À AIGLUN	REPROGRAMMATION
U15	D2	25050925	11	EP MANOSQUE / ENT EASC 2	18/12 À MANOSQUE	MATCH À EYGLIERS À 11H	INSTALLATION FERMÉE À MANOSQUE POUR CAUSE D'INONDATION
U17	D1	25045134	7	SC VINON / EP MANOSQUE	10-déc	MATCH LE 17/12 À 15H	REPROGRAMMATION
U19	COUPE		3	EP MANOSQUE / OBSC	10-déc	MATCH LE 07/01 À 15H	REPROGRAMMATION

LE PRÉSIDENT

**C.BELLARD**

